

Nyon, le 13 mars 2020

Chères formatrices et chers formateurs,

Chères apprenties et chers apprentis,

Le Conseil d'Etat vient de décider la fermeture de tous les lieux de formation du lundi 16 mars à fin avril.

Le but est d'éviter tous les rassemblements, de ralentir et de diminuer la propagation du virus.

Les apprenti.e.s devront, selon les instructions, rester chez eux les jours de cours. En revanche, la présence au travail est de la compétence des entreprises formatrices sous réserve de nouvelles directives de la Confédération et des Ortras.

Dans ce but, le DFJC nous demande d'organiser **un enseignement à distance pour nos apprenti.e.s et élèves de maturités post-CFC.**

Dès le lundi 16 mars, les enseignants titulaires des classes vont mettre en place un système d'enseignement, cours et exercices. Nous demandons à tous une collaboration efficace afin de ne pas pénaliser l'apprentissage et les acquisitions scolaires.

Conscient que cette situation est exceptionnelle et que ces nouvelles dispositions peuvent engendrer de nombreuses questions, nous restons à votre disposition.

Des informations régulières et actualisées seront disponibles sur les sites :  
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

et

[www.epcn.ch](http://www.epcn.ch).

Dans l'intervalle, je vous prie de recevoir, chères formatrices et formateurs, chères apprenties, chers apprentis, mes meilleures salutations.

Le Directeur



Jérôme Pittet